

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENERGIES DURABLES

Sainte-Croix: feu vert pour le premier projet éolien vaudois

Le Conseil d'Etat salue le fait que le premier projet éolien initié dans le canton de Vaud avance: le Département de l'intérieur a approuvé le Plan d'affectation cantonal «Eoliennes de Sainte-Croix» (PAC N° 316). Plusieurs mesures de compensation environnementales seront mises en place.

Le Département de la sécurité et de l'environnement et le Département de l'intérieur, associés dans ce dossier, voient dans l'approbation du Plan d'affectation cantonal N° 316 «Eoliennes de Sainte-Croix» une avancée cohérente dans la perspective de l'abandon du nucléaire. L'implantation des éoliennes sur le sol vaudois et le renforcement de la production énergétique d'origine renouvelable sont inscrits dans le programme de législature 2012-2017.

Le Département de l'intérieur a approuvé le PAC N° 316. Les six mâts projetés doivent permettre de produire 22 GWh/an, équivalant à la consommation annuelle d'environ 6000 ménages. Bien que parfaitement compatible avec les normes et directives en vigueur, la machine la plus proche du village a été retirée volontairement par le porteur de projet (Romande Energie) pour réduire l'impact auprès de la population. Pour mémoire, le 5 février 2012, la population de Sainte-Croix a accepté, dans le cadre d'un référendum facultatif, à 53%, le règlement de la commune relatif au développement de l'énergie éolienne sur son territoire. Plusieurs mesures de compensation environnementales sont prévues: mise sous terre des lignes électriques, création de murs en pierre sèche, et création de bosquets dans le pâturage boisé. Les machines seront par ailleurs pilotées pour réduire les impacts sur la population et la faune. Un suivi environnemental et relatif au bruit sera mis en place.

L'élaboration du PAC N° 316 - en tant que premier projet vaudois - a requis des services de l'Etat concernés que tous les aspects à la fois de procédure et juridiques soient étudiés dans les moindres détails. Le résultat de ces analyses pourra être appliqué par la suite aux autres projets, ce qui contribuera à simplifier les procédures

ultérieures.

La décision finale et le rapport d'impact sur l'environnement relatif au PAC N° 316 sont mis en consultation publique au Greffe de la commune de Sainte-Croix dès aujourd'hui pour 30 jours (durée du délai de recours).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 mai 2013

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14; DINT, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51; DINT, Philippe Gmür, chef du SDT, 021 316 74 44; DSE, Cornelis Neet, directeur général de l'environnement, 021 316 43 77